

Incurable

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 19

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerbère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'entent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Coins de chez nous.

LE VILLAGE DU PRÉSIDENT

Yverdon ne possède plus le président du Grand Conseil. C'est à Epesses que cet honneur échoit. M. Eugène Fonjallaz, on le sait, a été appelé lundi dernier à ce poste élevé. Son village l'a accueilli, à son retour de Lausanne, avec des transports d'allégresse. On comprend cette joie. Tout membre influent des Chambres fédérales qu'il est, M. Fonjallaz ne compte à Berne que pour une unité, tandis qu'à la présidence du parlement vaudois, il est le premier des magistrats de notre canton, il incarne la plus haute souveraineté, après le peuple. Quand, accompagné d'un huissier au long manteau et au sceptre symbolique, il paraîtra dans les cérémonies de la nation, la place d'honneur sera pour lui et il donnera l'accolade à la coupe de vin de fête avant les conseillers d'Etat, avant les juges cantonaux, les préfets, les receveurs, les présidents de tribunaux, les juges de paix, les syndics, les régents, les inspecteurs de bétail et les ministres.

« Vive le président ! » Il nous semble entendre encore ce cri poussé par la foule des vigneron, en même temps que les pétarades des canons ébranlant les « murets » de Grandvaux, Chenaux, Riex, Epesses, Calamin, les Chenalottes, Marsens et du Dézaley. La nuit était sereine et douce comme en août ; le Léman, sans une ride, s'argentait des rayons de la pleine lune ; sur la rive valaisanne et savoisienne scintillaient les lumières des ports que domine la chaîne sinueuse du Grammont à la Dent d'Oche. Rarement le panorama merveilleux dont on jouit d'Epesses nous impressionna autant que ce soir-là.

Pour le voir tout entier, il faut aller à l'extrémité orientale du village, à l'endroit d'où part la route neuve de la Corniche vaudoise. Il y a là une terrasse plantée d'arbres et quelques bancs. En regardant le lac, on a Epesses à sa droite ; à ses pieds, la baie de Cully ; à gauche, la pente de plus en plus raide des vignes avec la vieille tour crénelée de Marsens et le Signal de Chexbres, où Louis Ruchonnet, déjà souffrant, vint revoir le sol natal pour la dernière fois. Derrière soi, s'étagent les « parquets » supérieurs, couronnés par les roches abruptes de la Cornallaz.

Si ce tableau ne suffit pas à votre enchantement, montez au-dessus du village, dans le val'on qu'arrose le Rio d'Enfer. Entre parenthèse, ce nom d'Enfer a été donné aussi à certains clos de ce val, de même qu'à une partie du vignoble valaisan de Salquenen. Il dit assez de quel feu est le vin qu'on y récolte. Le petit bois de la Bourlaye et les vergers de l'Arabie, près de la source du rio, ne parlent pas moins éloquentement de régions qui n'ont rien de commun avec le Pôle Nord. Cette verdoyante Arabie est séparée de la Tour de Gourze par des forêts qui la mettent à l'abri de la bise. Entre les arbres fruitiers, par dessus la pente croulante des vignes, le regard plane sur toute la vallée du Léman.

Cœur du vignoble de Lavaux, Epesses est aussi un des plus adorables villages de la Suisse. Les affreux caravansérails affublés des noms de Palace-Hôtel, Métropole, Terminus ou Continental ne le déparent pas encore. On n'y voit pas non plus les funiculaires ou les crémaillères. Le long de ses terrasses, les maisons se serrent à la mode des bourgades des lacs italiens. Elles ont de ces régions méridionales les vieux murs calcinés par le soleil et par la réverbération des flots, l'ombre fraîche des épaisses voûtes, les recoins imprévus, au détour de quelque raidillon, où sur une étroite bande du ciel se détachent une rangée de ceps et les rameaux graciles d'un pêcher.

Comme l'on comprend l'amour qu'ont les habitants d'Epesses pour leur lieu natal et pour leurs vignes ! L'historien Martignier rapporte qu'à une époque qu'on ne peut préciser, le village entier descendit à quelques centaines de pas de son emplacement primitif, sans qu'il en résultât aucun dommage pour les hommes et les habitations. En souvenir de cet événement, les villageois instituèrent une fête religieuse pour remercier le Ciel de sa protection. Ils la célébrèrent pendant plusieurs siècles. Elle tombait le jour de la Fête-Dieu. Cette coïncidence ne troubla pas leurs âmes de protestants quand vint la Réforme, mais elle finit par horripiler le clergé, qui y vit une menace de retour au catholicisme.

Dans un rapport de la Classe de Lausanne, du 2 juin 1635, soit un siècle après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, on lit ceci :

« Touchant la célébration de la fête faussement appelée Fête-Dieu, qui se fait à Epesses et se glisse par toute la paroisse, on suppliera leurs Excellences de remédier à de telles superstitions. Et puisque ceux d'Epesses prétextent une action de grâces sur ce jour pour une délivrance accordée à leurs ancêtres, il soit pourvu à ce qu'ils prennent un autre jour que celui auquel les papistes célèbrent leur abominable superstition. »

Dépendant, les habitants d'Epesses continuèrent pendant quelque temps à se réjouir publiquement, le jour de la Fête-Dieu, de la merveilleuse préservation de leur village. Il fallut toute la rigueur du Consistoire suprême pour les contraindre à renoncer à cette fête touchante.

Epesses, comme tout Lavaux d'ailleurs, n'accepta la domination bernoise qu'avec une extrême répugnance. Avant la Réformation, tout le district, avec le cercle de Corsier, dépendait de l'évêque de Lausanne, qui en était le souverain temporel. Aussitôt que le pays passa sous le joug de LL. EE., c'en fut fait des grandes franchises dont jouissaient les vigneron d'alors. Ils n'eurent plus le droit d'élire, dans chacune de leurs paroisses, leur baneret, leur conseil et rière-conseil, ni d'administrer librement les biens de leurs bourgeoisies. Avec ces privilèges disparurent nombre d'institutions toutes empreintes d'un remarquable esprit de liberté.

1798 et 1803 sont enfin venus et avec ces années la vraie délivrance. Aujourd'hui, les

vignerons d'Epesses ne gardent plus rancune aux patriciens des bords de l'Aar. Ils livrent à leurs descendants de fortes quantités de leurs crus, non à titre de redevance, mais contre de beaux écus sonnants et trébuchants.

Nos confédérés de l'autre côté du pont de Guminen n'éprouvent pas moins de plaisir que nous autres à visiter ces maîtres en l'art de la viticulture. Ils ne se sentent pas attirés chez eux uniquement par la force attractive de leurs celliers, mais encore par le charme d'une race où se mêle à une finesse très grande la robustesse due à des siècles de vie simple et d'acharné labeur.

Comme la plupart des vigneron du canton de Vaud, les habitants d'Epesses savent ce que leur coûte de peines et parfois de privations le vin qu'ils récoltent. Aussi, contrairement à la fausse idée que se font encore tant de gens que frappent les seules exceptions, n'abusent-ils pas de la liqueur doublement chère. Les nombreux vieillards qui fossaient leurs coteaux en ce moment montrent qu'elle ne les empêche pas d'atteindre un âge avancé et de demeurer verts jusqu'au bout. Puissent-ils la déguster longtemps encore, comme ils le font, à petits coups, non en béotiens, mais en artistes amoureux de la clarté cristalline, des reflets d'or, et aussi en sages qui honorent le travail dans le fruit de leurs sueurs et qui savent en jouir sainement.

V. F.

Peut-être !

Retire tes petits gants blancs,
Que j'aie une main toute nue
A couvrir de mes baisers lents,
Tout le long noir de l'avenue.

Retire tes petits gants blancs.

Et nous jouerons toutes les gammes
— Sur tes doigts roses seulement —
Des baisers que les douces femmes
Préfèrent à quelque serment.

Et nous jouerons toutes les gammes.

Et qui sait ? — l'on ne peut savoir —
Peut-être notre course faite,
Pour le dernier baiser du soir
Relèveras-tu la voilette ?

Jun 1902.

PIERRE ALIN.

Incurable. — Eh bien, docteur, comment trouvez-vous ma belle-mère ?

— Un peu mieux... Cependant la langue n'est pas bonne.

— Oh ! ça...

Une leçon. — Un missionnaire était convié à dîner chez un riche particulier.

Les demoiselles de la maison avaient revêtu des robes si décolletées que leur père crut devoir quelque explication à son hôte.

— Oh ! répondit celui-ci, ces dames ne doivent point se gêner pour moi ; j'en ai vu bien d'autres pendant dix ans que j'ai passés au milieu des sauvages !